

M. Loïc Bertrand
Responsable national pour les classes préparatoires
SNALC – 4 rue de Trévisse – 75009 Paris
Mail : prepa@snalc.fr

Le 4 février 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris par les professeurs du lycée Charles de Gaulle de Caen l'intention de Madame la Rectrice de l'Académie de Normandie de limiter les effectifs de la classe préparatoire ECE de cet établissement à 24 étudiants par classe, ainsi que de fermer l'internat de l'établissement.

Nous nous permettons de vous faire part de notre incompréhension face à cette décision. Les deux classes en question – première et deuxième année – ont régulièrement des effectifs supérieurs à ce chiffre de 24 étudiants, ainsi que des taux de boursiers allant de 35% à 50%, bien au-dessus de l'objectif de 30% assigné par le ministère aux classes préparatoires.

Conjointement avec Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur, vous avez réaffirmé votre engagement en faveur de l'ouverture sociale des Grandes Écoles et avez missionné celles-ci pour proposer des actions permettant de diversifier leur recrutement.

La limitation des effectifs de ces classes et la fermeture de l'internat ne nous semblent pas de nature à faciliter cet objectif.

Nous nous permettons donc de vous demander de bien vouloir intervenir auprès de Madame la Rectrice afin qu'elle permette à la classe préparatoire ECE du lycée Charles de Gaulles de Caen de recruter jusqu'à 48 étudiants, comme c'est le cas pour pratiquement toutes les classes préparatoires en France, et maintienne l'internat de ce lycée, dont on connaît l'importance pour préserver l'accès à l'excellence des étudiants de milieux modestes.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente,

Et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.